

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 DECEMBRE 2010

Présents : Denis GUITTON, Jean-Jacques MONTHULE, Jean-Claude PROVOST, Alain CRESTAUX, Claude BOUTELET, Sylvie PERENNES, Salvador GARCIA, Alain LEPAPE, Fabien DELVALLE, Julien MARRE, Henry LESOUT, Thérèse CORBIN, Gérard TOURNEUX, Christelle GAILLARD, Jacques PHILIPPE, Marielle TRETON, Alain BARTHE,

Absents représentés : Jocelyne DE TOMASI, Frédéric MASSON

Absents excusés : Aline LECLERC, Patrick VERDAVOINE

Sylvie PERENNES est désignée secrétaire de séance.

Denis GUITTON ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal ; il propose d'y apporter 2 modifications demandées par Alain BARTHE :

1. P7 – Tour de table - 3^{ème} paragraphe - : 1^{ère} phrase, lire : Alain BARTHE répond qu'il n'avait pas réagi à l'époque car l'attrait avec la métallurgie lui paraissait intéressant et en relation avec le projet de créer à Rugles un circuit-promenade-découverte qui est actuellement en service et référencé sur le site du comité départemental du Tourisme de l'Eure.
2. P7 – Tour de table - 7^{ème} paragraphe : Remplacer « le projet de véloroute » par « une voie pédestre et vtt le long de la Risle »

A la demande d'Alain BARTHE souhaitant encore un nouvel ajout à ce compte-rendu, il est proposé d'y adjoindre la phrase suivante :

3. P7 – Tour de table – ajout au 3^{ème} paragraphe : Alain BARTHE, voulant relancer la polémique, débute un long argumentaire qui ne réussit pas à capter l'attention de Denis Guitton, ce qui irrite Alain BARTHE.

1. RAPPORT SUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2009

Jean-Claude PROVOST informe le Conseil Municipal que conformément au décret n° 95-636 du 6 mai 1995, qu'un rapport sur le service ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2009 doit être établi.

Les conseillers municipaux ont reçu le document et il demande si des remarques sont à formuler sur ce rapport.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à l'approbation de ce rapport.

2. RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Denis GUITTON, après avoir apporté quelques précisions sur le fonctionnement du relais assistantes maternelles, indique qu'il est nécessaire de renouveler auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure l'agrément du Relais Assistantes Maternelles qui arrive à terme au 31/12/2010.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, acceptent la demande de renouvellement d'agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

3. LOCAUX DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH) : CENTRE AERE

Denis GUITTON donne connaissance de la réflexion menée par les élus de la section éducation et de l'action jeunesse de la CDC concernant les futurs locaux du CLSH. Le site de la Fenderie étant l'endroit repéré comme correspondant le mieux aux besoins, il est nécessaire afin de pouvoir lancer une étude de faisabilité, que le conseil municipal émette son avis sur la proposition d'acquisition par la communauté de communes des bâtiments de ce site. Il précise, comme indiqué dans le compte-rendu du bureau de la communauté de communes en date du 05 novembre 2010, que l'étude de réhabilitation intégrera les frais de déplacement de l'école de musique, dans des proportions similaires à la situation actuelle. Il ajoute que plusieurs locaux ont été proposés par la Ville et visités par les élus de la communauté de communes ; leur choix s'est porté sur les locaux de la Fenderie qui semblent les mieux adaptés à l'accueil des jeunes enfants.

Alain CRESTAUX demande quels autres locaux ont été proposés et visités ?

Denis GUITTON répond qu'il s'agissait des locaux de l'arsenal des sapeurs pompiers bientôt libérés et ceux de l'ancienne mairie (rapidement écartés du choix).

Henry LESOUT pense que la proximité de la rivière rend les locaux de la Fenderie relativement dangereux pour accueillir des enfants.

Denis GUITTON dit que cet aspect sera pris en compte par la collectivité en charge de l'aménagement du site.

Jean-Jacques MONTHULE fait remarquer que les élus de la section éducation et action jeunesse de la communauté de communes ne doivent pas être des élus ruglois, car aucun ruglois n'imaginerait vendre le patrimoine communal. Il est très défavorable à l'idée de céder les bâtiments de la Fenderie qui forment un ensemble avec le Parc François Mitterrand et la place de la Liberté ; il pense également comme Henry LESOUT que la proximité de la rivière présente un danger pour les enfants et qu'il conviendrait de réfléchir à un autre endroit pour installer le centre aéré.

Salvador GARCIA demande où serait alors installée l'Avenir Ruglois.

Jean-Jacques MONTHULE dit qu'il est vraisemblablement possible de trouver des locaux pour accueillir la musique, mais qu'il est contre l'idée de vendre les bâtiments de la Fenderie.

Jean-Claude PROVOST précise que ces locaux sont situés près de la salle des fêtes, du parc, de la piscine

et du terrain de boule ; ce qui représente un avantage pour le centre aéré.

Claude BOUTELET fait observer que le centre aéré existe déjà depuis longtemps dans ces locaux.

Alain BARTHE dit qu'il n'était pas partisan de vendre la Fenderie, mais que l'endroit est effectivement bien situé pour y organiser le centre aéré ; cependant même si cela le gêne un peu, la communauté de communes pourra faire les travaux que la ville ne peut pas faire.

Denis GUITTON précise qu'il faut réfléchir à l'intérêt général. Il fait remarquer aux membres du conseil municipal que lorsqu'ils se promènent dans une ville, ils ne se posent pas la question de la propriété d'un bâtiment ; que ce soit une collectivité ou une autre le propriétaire, l'important c'est le service qui est offert aux habitants. Et aujourd'hui sur le territoire les habitants souhaitent pouvoir disposer de locaux adaptés pour bien accueillir leurs enfants.

Alain B ARTHE suggère de prendre des garanties auprès de la communauté de communes qu'au cas où les locaux ne seraient plus utilisés pour le centre aéré, ils reviendraient à la ville.

Denis GUITTON indique qu'il ne s'agit pas d'une mise à disposition mais d'une cession des locaux ; ce qui semble logique en raison des travaux nécessaire à l'adaptation des locaux au centre aéré ; par ailleurs, le prix de cession permettrait également d'amortir le coût du déménagement de la musique. Il ajoute que cette cession ne pourrait pas intervenir sans :

1. L'accord de la Musique
2. Un autre lieu adapté à l'accueil de la Musique

De son point de vue, les locaux de la Fenderie représentent effectivement l'emplacement idéal pour l'implantation du centre aéré.

Claude BOUTELET souligne qu'il ne sera plus possible d'accéder à la roue, si la communauté de communes installe une barrière pour clore la cour de la Fenderie.

Jean-Jacques MONTHULE constate que ses craintes sont avérées lorsqu'il exprime ses inquiétudes sur le fait que les ruglois ne pourront plus accéder à cet espace.

Denis GUITTON demande alors à **Jean-Jacques MONTHULE** ce qu'il propose pour que la communauté de communes puisse disposer de locaux adaptés à l'accueil du centre aéré.

Jean-Jacques MONTHULE suggère les locaux de l'arsenal des sapeurs pompiers.

Denis GUITTON dit que l'emplacement n'est pas idéal.

Jean-Jacques MONTHULE pense que le choix de la communauté de communes est arrêté sur les locaux de la Fenderie et qu'elle ne souhaite pas chercher d'autres solutions.

Gérard TOURNEUX fait remarquer que l'étude de locaux d'accueil de la Musique, doit prendre en compte les nuisances sonores susceptibles d'être produites lors des répétitions musicales ; il ajoute qu'un immeuble en centre ville n'est peut être pas l'emplacement idéal.

Denis GUITTON propose d'assujettir la réponse favorable du conseil municipal à la collaboration de la ville et de l'Avenir Ruglois à l'étude menée en communauté de communes pour trouver un nouveau local

pour la Musique ; au cas où le local ne serait pas adapté, la cession ne serait pas conclue.

Thérèse CORBIN fait également part de son attachement à la Fenderie.

Denis GUITTON signale que des personnes ont parfois tendance à mettre en avant une certaine opposition entre la ville et la communauté de communes ; il ne souhaite pas que ce dossier soit traité de cette façon.

Jean-Jacques MONTHULE indique qu'il est favorable au centre aéré mais qu'il ne peut pas accepter l'idée que les ruglois n'aient plus le droit d'entrée dans un site de leur patrimoine.

Denis GUITTON fait observer que le refus du conseil municipal mettrait un frein au développement du centre aéré ; il ajoute que des élus ruglois ont parfois fait remarquer la lenteur de certains dossiers communautaires ; dans le cas présent, ce sont les élus ruglois qui freineraient le dossier.

Fabien DELVALLE demande des précisions sur le fonctionnement du centre aéré.

Denis GUITTON lui apporte les réponses notamment sur l'impossibilité d'accueillir les jeunes enfants durant toutes les « petites » vacances scolaires, faute de locaux adaptés.

Fabien DELVALLE demande s'il est nécessaire que l'école de musique déménage dans d'autres locaux.

Jacques PHILIPPE répond par l'affirmative, précisant que le centre aéré a besoin de plus d'espace.

Alain BARTHE demande où ira la Musique ?

Denis GUITTON l'invite à poser cette question lors du prochain conseil communautaire qui aura lieu jeudi prochain.

Jean-Jacques MONTHULE fait remarquer qu'il sera trop tard puisque la décision du conseil municipal sera prise.

Gérard TOURNEUX souligne que peu de musiciens sont enclins à déménager ; tant qu'il n'y aura pas de locaux proposés, il n'y aura pas de déménagement.

Denis GUITTON pense que le dossier prendra du temps et que le déménagement n'interviendra pas avant 3 ou 4 ans. Aujourd'hui, la communauté de communes souhaite que le conseil municipal se positionne avant de lancer une étude coûteuse qui n'aboutirait pas.

Jacques PHILIPPE demande comment il est possible de dire que la réhabilitation de l'arsenal coûterait plus chère si l'étude financière n'a pas encore été menée. Les locaux de la Fenderie nécessiteront également beaucoup de frais d'aménagement. Il lui semble difficile de se positionner sans posséder tous les éléments du dossier.

Denis GUITTON signale qu'il n'a pas dit cela concernant l'arsenal ; l'étude qui sera menée comportera les éléments financiers relatifs à l'adaptation des locaux.

Thérèse CORBIN fait remarquer l'aspect inesthétique que pourrait avoir le site si des grilles sont

installées pour le sécuriser.

Jacques PHILIPPE acquiesce cette remarque surtout si les grilles sont identiques à celles déjà installées sur le pourtour des locaux de la communauté de communes.

Denis GUITTON demande aux membres du conseil municipal ce qu'ils imaginent pour les locaux de la Fenderie.

Jean-Jacques MONTHULE suggère d'y installer une maison des associations.

Jacques PHILIPPE demande si l'Association Culturelle Rugloise (ACR) a été informée de ce projet, car il a toujours entendu dire que l'ACR se trouvait à l'étroit à la Fenderie.

Denis GUITTON dit qu'il avait évoqué ce dossier avec Nathalie LAGOUGE, précédemment présidente de l'ACR ; il n'a pas encore eu l'occasion de le faire avec le nouveau président. Quant à l'espace, en récupérant le rez-de-chaussée du bâtiment, l'ACR aurait suffisamment d'espace.

Jean-Jacques MONTHULE se demande si l'organisation d'un centre aéré sur plusieurs niveaux avec des escaliers est adaptée pour des enfants. Il revient sur l'idée de la clôture qui sera nécessaire à la sécurisation de l'espace et qui empêchera tout accès du site aux habitants.

Jacques PHILIPPE pense qu'il sera effectivement logique et obligatoire de sécuriser la cour avec du grillage.

Julien MARRE fait observer que cela n'est pas une nécessité si les enfants sont toujours encadrés ; il fait le parallèle avec le centre aéré du Bois de la Pierre de L'Aigle qui est toujours resté accessible à tous, permettant ainsi au public de bénéficier des infrastructures et des équipements.

Denis GUITTON précise qu'un refus de céder la Fenderie pourrait entraîner l'installation du centre aéré dans des locaux extérieurs à la ville, ce qui obligerait les familles à aller plus loin. Il invite les membres du conseil municipal à réfléchir à l'impact de leur décision : s'ils souhaitent dire non à la communauté de communes et conserver le patrimoine, que diront les ruglois de voir partir le centre aéré et d'être obligés de faire des kilomètres pour conduire leurs enfants. Il revient sur l'idée d'assujettir la vente de la bâtisse de certaines conditions, comme par exemple, de ne pas clore le site.

Fabien DELVALLE propose de réaliser l'opération par le biais d'un bail emphytéotique (bail immobilier de longue durée, généralement 99 ans), ce qui permettrait à la ville de rester propriétaire de la bâtisse.

Thérèse CORBIN trouve cette proposition intéressante.

Denis GUITTON liste les éléments manquants relevés par les membres du conseil municipal pour se positionner sur ce dossier :

- 1 Connaître le projet précis
- 2 Savoir où sera installée la Musique
- 3 Préserver le site de la Fenderie (clos ou non)

Thérèse CORBIN revient sur les locaux de l'arsenal et demande pourquoi la communauté de communes n'a pas retenu ce site.

Denis GUITTON répond que ces locaux sont moins bien placés, plus loin de la piscine....

Fabien DELVALLE fait remarquer que d'ici quelques années, tout sera peut-être de la même compétence.

Denis GUITTON dit qu'il faut effectivement avoir une vision à long terme. Il propose aux membres du conseil municipal d'exprimer leur vote sur une délibération qui propose de céder les locaux de la Fenderie à la communauté de communes sous les conditions suivantes :

- 1 Le site ne sera pas complètement clos pour laisser un accès au public
- 2 Il sera nécessaire de proposer des locaux adaptés à l'Avenir Ruglois
- 3 La solution proposée devra être pérenne et satisfaisante

Si ces clauses ne sont pas respectées, la vente ne sera pas conclue.

Les membres du conseil municipal, après délibération, avec six votes contre, cinq abstention et huit votes pour, émettent un avis favorable à la cession des locaux de la Fenderie à la Communauté de Communes du Canton de Rugles pour y accueillir le centre aéré sous les conditions suivantes :

- 1 Le site ne sera pas complètement clos pour laisser un accès au public
- 2 Il sera nécessaire de proposer des locaux adaptés à l'Avenir Ruglois
- 3 La solution proposée devra être pérenne et satisfaisante

4. ACTION TOURISTIQUE

Denis GUITTON explique qu'afin de pouvoir offrir aux visiteurs, vacanciers, camping-caristes et touristes de la région, les renseignements, documentations et indications des activités existantes sur notre territoire ; de mettre en valeur la richesse du patrimoine local, des producteurs et artisans locaux, il a été proposé aux élus de la section « aménagement de l'espace, protection des sites, tourisme » de mettre ponctuellement à disposition de l'action touristique, les locaux de l'office de tourisme situé à proximité de la Maison des Services en centre ville de Rugles. La section ayant approuvé cette idée, il propose au conseil municipal d'acter cette idée.

Il fait remarquer que, si certains dossiers font divergence en communauté de communes, d'autres projets portés par la municipalité rugloise voient leur aboutissement.

Thérèse CORBIN confirme que le but est de créer un office de tourisme à Rugles.

Claude BOUTELET s'inquiète de savoir si en cas de besoin, il sera toujours possible d'accéder à ce local de l'office de tourisme ; il souhaite qu'une clef reste disponible en mairie pour permettre l'accès au matériel de sonorisation.

Denis GUITTON répond que le local ne sera pas mis à disposition mais prêté à titre gratuit et qu'il restera accessible en fonction des besoins. Il pourra également être envisagé d'ouvrir l'office de tourisme lors des week-ends d'animation.

Alain BARTHE demande si le prêt aura un caractère répétitif.

Denis GUITTON imagine que cela peut être possible. Défendant depuis longtemps l'idée de mettre en place un office de tourisme commun, il invite les membres du conseil municipal à répondre

favorablement cette proposition.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable au prêt à titre gratuit des locaux de l'office de tourisme au profit de la section « aménagement de l'espace, protection des sites, tourisme » de la communauté de communes du canton de Rugles et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5. TRAVAUX POUR EVACUATION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

Jean-Jacques MONTHULE expose qu'il existe des problèmes d'écoulement des eaux le long de la route départementale n° 21 à hauteur du lotissement John Stirling. En cas de fortes intempéries, l'eau suit la pente naturelle du terrain, ne s'infiltré pas au niveau des accotements et provoque ainsi des nuisances et débordements sur les propriétés riveraines. Après expertise avec les techniciens de la voirie départementale, il est proposé de réaliser un assainissement en traverse (caniveaux, bordures, trottoirs) en continuité de celui existant déjà de chaque côté du lotissement. Ces travaux sont de compétence communale et pourraient bénéficier d'une subvention du Département de l'ordre de 40 % du montant HT.

Le financement de la dépense évaluée à 13 000 € HT (15 548 € TTC) serait ainsi assuré au moyen des ressources suivantes :

Subvention du Département 40 % de 13 000 € HT,	soit	5 200 €
Fonds propres		10 348 € TTC

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent le projet technique et le dispositif de financement, sollicitent l'inscription sur un programme subventionné du Conseil Général de l'Eure, disent que ce projet sera inscrit au budget prévisionnel 2011 de la Ville et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6. ACTE RECTIFICATIF DE L'ECHANGE DE TERRAIN AVEC LES CONSORTS FLEURY

Denis GUITTON indique qu'en 1997 le conseil municipal de Rugles souhaitant ouvrir l'impasse Fleury sur le parc François Mitterrand, a échangé avec la famille FLEURY une parcelle de terrain. L'échange a constaté par acte notarié du 17 juin 1999. La signature d'un membre de la famille manquant à cet acte, il est nécessaire de procéder à sa régularisation. Les frais de régularisation de cette erreur matérielle sont du ressort de l'assurance de l'étude notariale en charge du dossier.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent la régularisation de l'acte d'échange avec les consorts FLEURY, disent que les frais seront à la charge de l'office notariale et autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que tout document afférent à ce dossier.

7. PARCELLES ISSUES DES ALIGNEMENTS

Denis GUITTON indique qu'il a été saisi par plusieurs propriétaires afin de résorber la situation des parcelles issues des alignements. En effet, sur certaines voiries il existe une obligation d'alignement, qui oblige les propriétaires à établir la clôture de leur propriété en retrait de la limite séparative existante et de laisser ainsi une bande de terrain le long de la voie. Afin de pouvoir intégrer ces parcelles dans le domaine communal, il est proposé de procéder à leur acquisition.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à cette proposition, décident le prix d'acquisition, disent que la ville de Rugles réglera les frais correspondants (frais de notaire, division,...), disent que la dépense sera inscrite au budget prévisionnel 2011 de la Ville et autorisent Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Alain BARTHE souhaite savoir pourquoi sur la Résidence Bellevue certaines parcelles enherbées sont entretenues par les services municipaux et d'autres ne le sont pas ?

Denis GUITTON dit que les services municipaux ne peuvent pas toujours intervenir pour l'entretien, notamment en cas de stationnement de véhicules sur les espaces concernés.

Jean-Jacques MONTHULE signale que cette question a été évoquée avec les services municipaux.

ADJONCTION D'UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Denis GUITTON propose aux membres du conseil municipal d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- 1 Décisions Modificatives

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, acceptent l'adjonction de cette question à l'ordre du jour.

8. DECISIONS MODIFICATIVES

Denis GUITTON informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires afin d'affecter les crédits nécessaires :

❖ Budget de la Ville : Régularisation des ICNE (Intérêts Courus Non Echus)
c)66112 = + 200 €

❖ Budget Relais Assistantes Maternelles : Régularisation des prestataires extérieurs
c)6413 = + 1 500 €

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable aux décisions modificatives présentées ci-dessus.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements

Remerciements de la famille CHETIF suite au décès de Mme Thérèse CHETIF

- Festivités de fin d'année

Marché de Noël : 18 décembre

Spectacles de la petite enfance : jeudi 15 décembre

- TOUR DE TABLE

Claude BOUTELET fait part de la bonne réussite du Festival de Jazz en Ouche – 450 personnes se sont déplacées pour assister au concert donné à Rugles.

Denis GUITTON félicite les organisateurs de ce festival pour cette belle soirée, notamment les élus de L'Aigle dont Serge DELAVALLE, ainsi que l'équipe de Claude BOUTELET et les services municipaux.

Jacques PHILIPPE fait remarquer que c'est une action à rééditer.

Denis GUITTON acquiesce cette idée en précisant que ce ne serait peut être pas chaque année.

Thérèse CORBIN remercie les services techniques pour l'éclairage des vitraux de l'église. Elle demande pourquoi il n'y a pas d'illuminations dans la rue Notre Dame.

Jean-Jacques MONTHULE indique que des illuminations sont prévues ; le prestataire chargé de l'installation a pris du retard dans leur installation ; pour d'autres secteurs, certains riverains ne souhaitent que la Ville accroche des illuminations sur leur façade d'habitations.

Henry LESOUT évoque les travaux de réhabilitation du centre ville qui bloquent actuellement le carrefour de la place de la Halle.

Denis GUITTON indique que les travaux se sont dans l'ensemble bien déroulés mais que la fin est un peu plus difficile en raison des conditions climatiques qui ont freiné leur avancement. L'entreprise doit remblayer temporairement le carrefour pour permettre sa réouverture les jours suivants ; les travaux reprendront après les fêtes de fin d'année. La municipalité est désolée pour les commerçants dont l'activité a souffert durant le chantier. Une rencontre est prévue demain soir avec les commerçants pour évoquer la circulation et le stationnement après les travaux de réhabilitation.

Jacques PHILIPPE signale un problème d'ordures ménagères au hameau de Messey et suggère la fourniture d'un container.

Denis GUITTON dit qu'il formulera la demande auprès de la communauté de communes.

Marielle TRETON indique que certaines suspensions fleuries n'ont pas été enlevées.

La séance est levée à 21H55.